JUILLET 2012

CARRÉDESOIE

L'ESPRIT FERTILE

Concertation Carré de soie

Réunion publique du 05 juillet 2012
sur les actualités du projet
et
les secteurs TASE et Yoplait

Synthèse réalisée par :
Denis Bernadet Consultant – Aurélie Letenoux

GRANDLYON
communauté urbaine

1 - Ouverture de la réunion

Gérard Claisse, vice-président en charge de la participation citoyenne, Grand Lyon

La dernière réunion publique Carré de Soie s'était tenue en janvier 2010. Depuis, beaucoup de choses ont évolué à l'échelle du projet et de l'agglomération, avec notamment l'adoption du schéma de cohérence territoriale (SCOT). Ce document précise les orientations stratégiques du développement de la métropole lyonnaise d'ici 2030. Afin de répondre à la croissance démographique (+ 300 000 habitants) sans céder aux logique de l'étalement urbain et préserver 50% d'espaces naturels agricoles, il s'agit de valoriser le foncier disponible sur les espaces sous utilisés (dont les friches industrielles) pour refaire la ville sur elle-même. Ce document organise également le développement autour de 22 pôles urbains stratégiques, parmi lesquels le Carré de Soie..

C'est dans cet esprit qu'on été jetées les bases du projet urbain. Des premiers projets ont renforcé l'accessibilité (tram T3 et métro) et l'attractivité du site (le pole de commerces et loisirs) pour lui permettre de mieux répondre aux enjeux démographiques métropolitains.

Ce projet est donc fondamental pour l'agglomération mais il n'en reste pas moins un projet de territoire. Ce territoire ne manque pas d'identité, il été emblématique du développement industriel de l'agglomération. Il s'agit donc de s'appuyer sur cette histoire, tout en se laissant l'espace suffisant pour inventer l'avenir, en remettant au cœur du projet urbain un certain nombre de marqueurs de cette identité : le complexe TASE, l'usine hydroélectrique de Cusset par exemple.

Cette identité est aussi projetée dans l'avenir autour d'ambitions : un territoire pour tous, de mixité sociale, un territoire, une ville des courte distance ou la priorité est donné aux modes doux et transports en commun, un territoire actif, en tertiaire comme industrie, un territoire animé avec ses équipements et commerces, un territoire « nature »

Après une première période volontariste entre 2004 et 2008, le projet vécu un ralentissement, lié notamment à la crise économique. Ainsi, pendant quelques années, il a avancé selon une logique d'opportunités. Aujourd'hui, il prend un nouveau départ et entre à nouveau dans une période volontariste concernant l'aménagement des secteurs de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne.

Jean Paul Bret, Maire de Villeurbanne

Le secteur concerné sur Villeurbanne est nommé « Yoplait » depuis les premières études urbaines. Mais cela ne constitue pas un marqueur fort de son identité, dans la mesure où l'usine Yoplait n'a pas eu l'importance historique qu'à pu avoir la TASE sur le sud de Vaulx-en-Velin. Le secteur pourrait être renommé « Villeurbanne-La Soie » en lien avec la rue de la Soie, axe historique qui le traverse.

Sur ce secteur, la réflexion a démarré en 2007, avec la mission Dumetier. Depuis, plusieurs démarches et études ont apporté des éclairages nouveaux et ont permis d'affiner le projet :

- - mission de Philippe Villien
- mission du bureau d'étude Interland, qui confirmé l'intérêt patrimonial de « l'amande » et acte le maintien de ce tissu de faubourg, même si des évolutions sont à prévoir vont toucher au fil du temps
- Démarche « esprit des lieux » : travail de réinterrogation des traits identitaires, historiques du secteur, accompagné par une sociologue, Catherine Foret et qui a mobilisé de nombreux sur l'histoire, la mémoire . Apporte une approche sensible et une prise en compte des itinéraires de vie ayant construit le territoire.
- Dynamique commune autour du Rhône amont, porteur de dynamiques événementielles ou autour de la nature, avec le Grand par cet le Canal de Jonage.
- Construction de partenariats avec les propriétaires fonciers : Ineo GDF Suez ou Cardinal, associé avec le parc d'activité Grillat.Fort enjeu du partenariat public-privé accompagné par le travail d'urbaniste en chef de Bruno Dumetier.

Un travail qui aussi permis de positionner les équipements publics sur ce secteur.

On entre aujourd'hui dans un nouveau temps du projet qui s'accompagne d'une phase d'appropriation par les habitants.

Bernard Genin, Maire de Vaulx-en-Velin

Les objectifs généraux sont communs avec Villeurbanne. Il s'agit bien d'un projet porté par les deux

communes, mais aussi par l'agglomération, dans lequel la dimension partenariale est importante. Aujourd'hui, des réalisations concrètes (un pole de transport, un hippodrome rénové, des premières réalisations de logements ou de tertiaire comme Rhône Saône Habitat ou la construction de l'immeuble de Veolia) existent et montrent que le projet avance. D'autres sont encore à venir sur le court terme:, remise en vie et rénovation de l'usine avec l'arrivée de l'entreprise Technip, programmation ambitieuse sur la ZAC TASE avec l'implantation à venir de nouveaux équipements publics, implantation d'un cirque … Pour cultiver l'esprit des lieux, il s'agit d'être attentif aux quartiers qui existent avec des projets comme la requalification des quartiers d'habitat anciens, le réaménagement d'espaces publics comme l'avenue Roger Salengro, la place Cavellini, la mise en place de voie de circulation routières avec le Boulevard urbain est ou de transports en commun avec le projet de ligne forte A8. Il s'agit d'un secteur qui participe pleinement du développement de l'agglomération. Les transformations se font sur plusieurs années, mais le territoire est toujours en mouvement.

2 – Panorama du projet urbain : opérations réalisées et à venir

> Présentation de Pierre Dominique Guérin, mission Carré de Soie, Grand Lyon

PROPOS INTRODUCTIF

Le territoire du Carré de Soie s'étend sur 500 ha, situés au nord-est de l'agglomération lyonnaise, sur les communes de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne. Il est bordé au nord par le canal de Jonage et le parc de la Rize, à l'ouest par le boulevard Laurent Bonnevay, au sud par la route de Genas et à l'est par l'avenue Franklin Roosevelt.

Il se caractérise par deux éléments majeurs à l'échelle de l'agglomération :

- sa liaison avec les transports en commun qui permet une grande une accessibilité et offre de fortes potentialités d'accueil d'activités ;
- la présence du Rhône amont qui procure des espaces naturels de qualité et offre un potentiel de loisirs urbains et de pleine nature.

Ces deux atouts répondent à des enjeux d'agglomération.

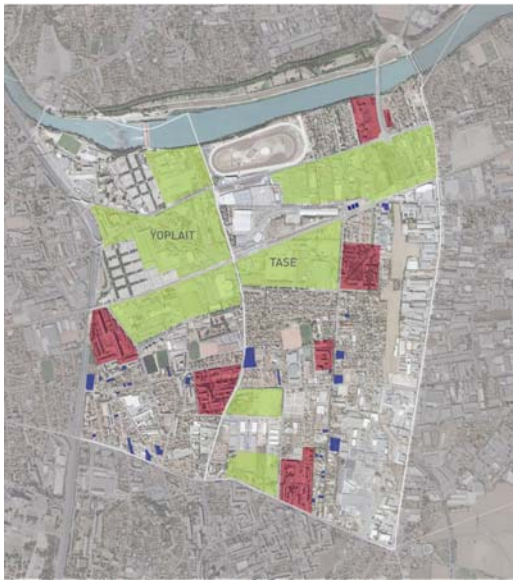

Aujourd'hui, le projet se décline autour :

- d'interventions sur des secteurs opérationnels d'ensemble (vert) ;
- d'opérations de requalification (logements, équipements, voiries, espaces publics …) (rose);
- d'opérations immobilières ponctuelles (taches bleue).

Ce projet va s'étaler dans le temps à l'échelle d'une génération. Pour cadrer ce développement, une mission d'architecte-urbaniste en chef a été confiée depuis 2004 à Bruno Dumetier. Elle a été renouvelée début 2012 avec une équipe et une mission élargie afin de garantir la qualité des opérations.

La nouvelle équipe :

- Dumetier design (architecte urbaniste mandataire)
- HYL – Pascale HANNETEL (paysagiste)
- Tribu (environnement)
- Algoe (programmation urbaine)
- Safege (programmation espaces publics et voiries)

1 – LE PARTI PAYSAGER

- **Mettre à jour les qualités patrimoniales du site**

Les usines Tase et Cusset sont des marqueurs de l'identité du quartier, elles en ont façonné le paysage et les espaces publics : création du canal de Jonage, barrage hydroélectrique, Petites et Grande Cités Tase…
Les principes paysagers développés dans le projet urbain s'inspirent de cet héritage et doivent permettre de les mettre en valeur (exemple : îlots fertiles et promenade jardinée). L'inscription de la façade de l'usine Tase à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (mai 2011) entraîne un périmètre de protection incluant les Petite et Grande Cités TASE : l'ensemble des autorisations d'urbanisme sur ces secteurs est soumis règlementairement à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Usine barrage de Cusset

Usine Tase

Petite Cité Tase

- **Valoriser les qualités géographiques et paysagères du site**

… En donnant une place majeure au Canal et à ses berges
Il s'agit de tirer parti du canal, dont les berges ont vocation à devenir un grand parc linéaire pour le quartier et de participer à la dynamique loisirs/nature du secteur Rhône amont pour l'agglomération.

Opérations réalisées :
- Intégration du pôle de loisirs UCPA aux côtés de l'activité de courses. Ouverture : 2009.
- Réaménagement des berges dans le cadre du projet de l'Anneau Bleu. Création de la halte Jara. Réalisation : 2010.

Projets à venir :
- Parc de la Rize : des premières réalisations visent à mettre en accessibilité et à renforcer les traversées de la Rize par 3 passerelles (horizon 2013).
- Pôle sportif Etienne Gagnaire : des études pour assurer une meilleure articulation des équipements entre eux et vers le canal.

… En développant une promenade jardin nord/ sud au fil des opérations
L'objectif à terme est de créer un grand axe de référence, « la promenade jardin », qui exprime et rattache la nature du Canal de Jonage jusqu'au quartier Genas-Chenier. Ce cheminement s'accroche aux espaces publics existants et en intègre l'héritage historique. Il sera ponctué de lieux d'attraction et d'animation.

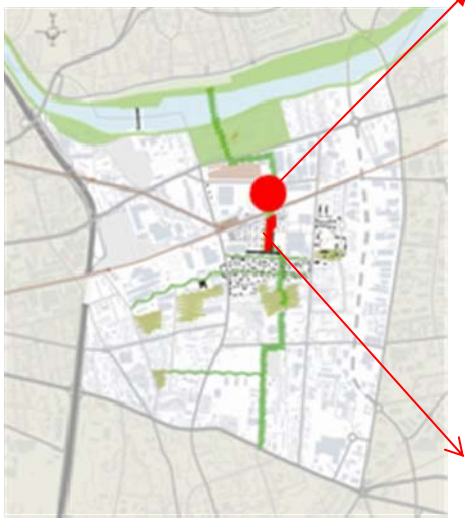

** Parc central et cirque : première concrétisation de la promenade autour du pôle multimodal*

- Réalisation par le Grand Lyon d'une passerelle au dessus de la rue Jacquard permettant de connecter le pole multimodal vers l'hippodrome et le pole commercial (fin 2012) ;
- Création d'un cheminement assurant la liaison avec le pôle multimodal sur terrain SYTRAL .
- Implantation de 2 chapiteaux de cirque (école de cirque, diners, spectacles, événements culturels…). Porteur du projet : Cirque Imagine. Concession pour 3 ans. Ouverture : septembre 2012.
- Création d'un espace vert avec implantation de panneaux d'exposition temporaires.

** Esplanade Tase : futur espace public majeur*

Cette section de la promenade jardinée sera un espace public central pour le nouveau quartier fondé sur la mise en valeur de l'usine.
Réalisation : 2015 dans le cadre de l'aménagement du secteur TASE

Cirque Imagine et parc

Perspective de principe d'aménagement pour l'esplanade (non contractuelle)

- **Créer un réseau d'espaces publics différenciés**

> Création de nouveaux espaces publics dans le cadre des nouvelles opérations d'aménagement.

> Réaménagement d'espaces publics existants :

- Place de la Paix : réaménagée en 2009.
- Place Cavellini : étude urbaine à partir de l'automne 2012 pour déterminer les aménagements. Déjà une enquête réalisée à l'été 2011 auprès des habitants du secteur sur les besoins en commerce et les attentes d'aménagement. Enjeu : lien entre anciens et nouveaux habitants du quartier.

2 - VERS UN NOUVEAU DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE

Politique de déplacement qui vise à créer des rues et de leur donner des fonctions, avec l'objectif de soustraire les circulations d'agglomération aux franges du territoire et de favoriser à l'intérieur une circulation apaisée.

- **Développement d'un réseau de voiries hiérarchisé qualifié**

La livraison fin 2014 du Boulevard Urbain Est (BUE) permettra de dévier une part du transit vers la périphérie du quartier afin de réserver les voiries internes à la desserte locale (report de 20 à 30% du trafic actuel de l'avenue Roger Salengro vers le BUE).

La structure actuelle du quartier est héritée de l'époque industrielle et se caractérise par une maille très espacée (anciens ilots industriels allant jusqu'à 600 mètres contre 80 mètres dans le centre de Lyon). La logique du projet vise à diminuer cette trame pour retrouver une maille plus urbaine, notamment dans les opérations d'aménagement d'ensemble.

Trame viaire hiérarchisée

Ce maillage structurant est au service du développement de voiries apaisées à l'intérieur des quartiers de vie : zones 30 et voiries partagées par exemple. Il permettra aussi de donner une place plus confortable aux modes doux. Ainsi, les cheminements piétons et vélo sont une donnée à part entière de cette nouvelle structuration. Confère la présence (pour une mise en service future) d'un parking vélo de 450 places dans le parking relais du Sytral.

Trame cyclable structurante

Une attention particulière est portée à la qualité urbaine des (ré)aménagements de voirie, à l'exemple des opérations déjà réalisées sur l'avenue de Bohlen, la rue de la poudrette ou encore la rue Jara. L'objectif est d'accroître le nombre de rues de ce type à l'échelle du quartier.

Rue de la Poudrette

- **Création et requalifications de voiries**

Création de voirie : le BUE

> Une nouvelle voie structurante dans les liaisons entre les différentes polarités de l'est de l'agglomération

> Un boulevard support du développement urbain

> Début des travaux fin 2012. Livraison fin 2014

> Des travaux déjà engagés sur le réseau d'eau

Création de voirie : le prolongement de la rue Henry Legay

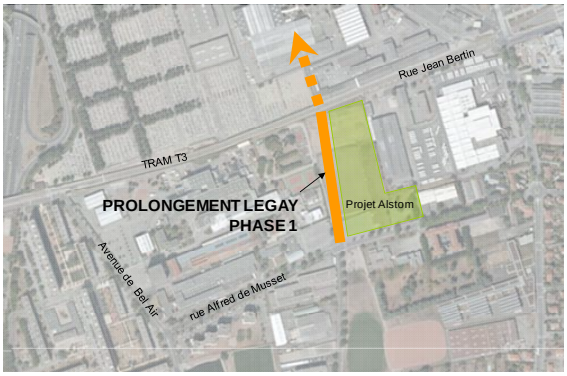

> Une meilleure connexion entre Yoplait (rue Léon Blum) et Les Brosses avec une nouvelle traversée deT3. devrait permettre à terme d'alléger le carrefour Poudrette / Canuts / la Soie

>

> Objectif de réalisation de la section au sud de T3 : été 2015 (Une première phase de prolongement liée au projet Alstom)

> Section nord et traversée de T3 : des contraintes temporelles de réalisation liées à la maîtrise foncière, qui devrait être réalisée dans la 2e phase de l'opération Yoplait.

Requalification de voirie : Avenue Roger Salengro

> Requalification et mise en sécurité de la section au droit des équipements publics et des commerces :

- Conforter l'axe à l'échelle du quartier
- Rendre cohérent et lisible l'identité de l'axe
- Valoriser et reconstituer le patrimoine arboré
- Faciliter l'accessibilité piétonne
- Sécuriser les abords du Groupe Scolaire
- Apaiser la circulation
- Soutenir l'attractivité des commerces de proximité
- Renforcer l'articulation avec les équipements publics

> Travaux : été 2013 à printemps 2014

> Réunion publique à l'automne 2012

3 - UNE DIVERSITÉ DE FONCTIONS ET D'HABITATS

- **Préserver une diversité d'activités économiques**

Développement d'une polarité tertiaire autour du pôle de transports en commun

La zone de la Soie dispose d'une forte capacité tertiaire, particulièrement autour du pole de transports en commun(en lien avec les autres pôles comme Gerland) . Des premières opérations de bureaux ont été réalisées ou sont en cours sur le secteur Tase :

Immeuble Woopa, pôle de coopération et de la finance éthique

- Ouverture en octobre 2011
- Bureaux d'entreprises du monde coopératif et de l'habitat social.
- Plus de 500 salariés

Regroupement des bureaux de Technip Lyon) dans l'usine Tase

- Livraison : été 2013
- Représente 600 emplois

Veolia Environnement, Direction régionale centre est

- Livraison : fin 2013
- Regroupement de 4 entités aujourd'hui réparties dans l'agglomération ; 600 salariés ; projet de bâtiment intégrant une gestion environnementale exemplaire.

Woopa

Technip - Usine Tase

Veolia Environnement

Réalisation d'opérations mixtes

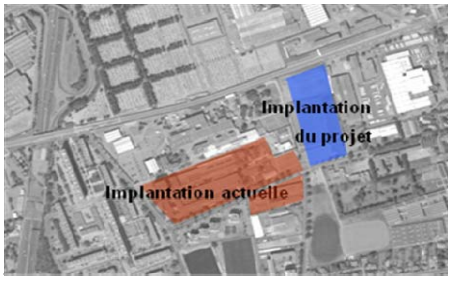

Cela va se traduire par une première opération de relocalisation de l'activité d'Alstom (déjà présent sur le site) dans un nouveau bâtiment. Le projet comprend un seul bâtiment d'environ 35 000 m² composé de bureaux, de laboratoires, de production, ainsi qu'un hall logistique….

Objectifs du projet :

- accueillir de nouveaux salariés
- optimiser le fonctionnement
- renforcer la sécurité des biens et des personnes et la confidentialité des travaux de R&D

Calendrier :

- début des travaux : 2013
- Livraison : mi 2015

Renforcement de zones d'activités

La zone d'activités de La Soie représente plus de 10 000 emplois, c'est la plus grande de l'agglomération. L'objectif est de conforter cette zone d'activités. Il s'agit d'accompagner une mutation de cette zone autour du BUE pour une valorisation économique de la ZI la Soie et une meilleure intégration urbaine du BUE.

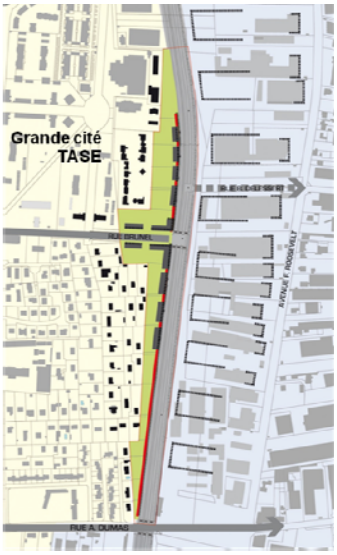

> Création progressive de façades sur le BUE pour les activités déjà existantes à l'est du tracé

> Développement de petits programmes d'activités ponctuels à l'ouest :

- développer un bâti assurant la protection phonique sur les parcelles le permettant avec une programmation qui pourrait venir compléter l'offre économique de la ZI La soie
- assurer une limite de qualité entre ces futures activités et le tissu résidentiel existant
- garder la logique de mur anti bruit sur les parcelles peu profondes au nord et au sud
- Etude en cours pour une traduction au PLU dans la prochaine modification n°10. Information à l'automne 2012.

- **Préserver une diversité de logements**

Maintenir la diversité du tissu résidentiel existant par des opérations de requalification

Le territoire de La Soie se compose d'une diversité de types d'habitats : pavillonnaire, logement collectif, logement social. Des opérations de réhabilitation sont menées afin d'assurer un habitat de qualité dans l'ancien comme dans le neuf.

Les opérations en cours :

Recomposition de l'ilot Poudrette

- Maîtrise d'ouvrage : Grand Lyon
- Livraison des espaces publics : automne 2012

Aménagement des jardins familiaux sur la grande cité TASE

- Maitrise d'ouvrage : La Sollar
- Livraison : juillet 2012

Résidence André Chénier

- Maitrise d'ouvrage : Alliade
- Construction de 3 immeubles
- Fin des travaux : printemps 2012

Assurer la mixité de l'offre de nouveaux logements

Cette mixité se traduit par la diversité des typologies de logements produits sur le secteur. Pour chaque opération, l'objectif est d'aller au-delà des fonctions d'habiter et de travailler en associant à l'échelle d'un quartier logements, bureaux, commerces ou activités.

Trois chantiers ont démarré sur le secteur Tase :

- Rhône Saône Habitat : 85 logements en locatif et accession sociale. Livraison : fin 2012
- Grand Lyon Habitat : 55 logements sociaux en locatif. Travaux : juin 2012 pour une livraison début 2014
- Bouwfonds Marignan : 66 logements en accession.
  Travaux : juillet 2012 pour une livraison début 2014

Échange avec le public

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

- En matière d'emploi, les projets présentés concernent surtout de l'emploi déplacé. Serait-il possible de réserver une part du foncier pour l'installation de petites entreprises ?
- Il semble qu'il y ait des contradictions entre le fait de créer de nouvelles voies et le fait d'avoir des quartiers apaisés. Le prolongement rue Legay et le nouveau franchissement de T3 répond effectivement au problème du carrefour Poudrette / La soie. Cependant, ce problème n'aurait-il pas pu être anticipé et géré autrement? La création d'une nouvelle voie va générer de la circulation, avis plutôt défavorable. Ne pourrait-on pas penser une traversée souterraine ?
- Comment va se déroulé la création du BUE ? Combien de voies ? Quand ? Quels travaux ? Quel bruit ? Il y a déjà beaucoup de travaux dans le secteur. Est-il prévu d'autres réunions d'information à ce sujet ? Même question sur le réaménagement de l'avenue Roger Salengro ?
- Il faudrait parler plus de la Grande Cité Tase et pas que de la Petite Cité : les travaux de rénovation doivent aussi y être appliqués, mais pas n'importe comment.
- Concernant la place Cavellini : le projet est encore confus pour beaucoup d'habitants du quartier. On ne comprend pas bien ce que sera cet « espace ». Est-il possible de savoir clairement ce qu'il va y avoir : un commerce, un marché, un parc … ?
- Pour renforcer l'identité du secteur, ne serait-il pas possible de faire du nom « Carré de Soie » un véritable nom administratif ?
- La Taxe foncière est déjà élevée à Vaulx-en-Velin. Comment vont être financés tous ces investissements ?

RÉPONSES APPORTÉES

- **Emploi et installation d'entreprises**

> Richard LLUNG, adjoint au maire de Villeurbanne en charge du développement urbain

Plusieurs entreprises font le choix aujourd'hui de s'implanter sur le Carré de soie pour des questions d'image notamment. Ce sont des décisions qui profitent au secteur (exemple de la décision de Technip qui permet de confirmer le projet de réhabilitation de l'usine TASE). Ces implantations permettent, en contrepartie, de libérer de l'espace ailleurs sur l'agglomération. C'est un système de vases communicants. Il n'y a pas d'inconvénients à cela.

- **Cité TASE, Place Cavellini, BUE, Avenue Roger Salengro**

> Bernard GENIN, Maire de Vaulx-en-Velin

- Sur la Grande Cité Tase : Les nouveaux jardins partagés seront inaugurés le 06 juillet 2012, attestant que des projets de requalification déjà en cours sur ce secteur. A cette occasion, la mairie réaffirmera auprès directeur de l'office HLM la nécessité de poursuivre la dynamique de revalorisation des logements.
- Sur la place Cavellini : Rappel de la réalisation d'un sondage auprès des habitants du quartier. 800 personnes ont pu ainsi exprimer leur opinion. Il est prévu pour le moment un pôle de commerces de proximité et un espace public. Mais tout n'est pas défini, des études doivent encore être menées. Des réunions auront lieu à l'automne à ce sujet.
- Sur le BUE : les travaux auront cours en 2013 et 2014 et risquent effectivement d'entrainer des nuisances. Une nouvelle présentation aura lieu aàl'automne, avant le démarrage des travaux et permettra de préciser les phases de chantier.
- Sur l'avenue Salengro : une réunion de présentation aux habitants a eu lieu il y a quelques mois. Une présentation de la totalité des travaux sera proposée d'ici la fin d'année. Il s'agira d'un chantier moins lourd que celui du BUE.

- **Création de nouvelles voiries et particulièrement prolongation de la rue Legay**

> Pierre-Dominique GUÉRIN, mission Carré de Soie, Grand Lyon

Concernant la proposition de passage souterrain. Le temps où l'on mettait les voitures à un niveau, les piétons à l'autre est révolu et cela reste techniquement compliqué de faire un passage sous T3. Cette voirie aura une vocation locale.

> Richard LLUNG, adjoint au maire de Villeurbanne en charge du développement urbain

Le réaménagement d'anciennes friches industrielles impose la création de nouvelles circulations, pour les vélos et piéton évidemment mais aussi pour les voitures. Les projets d'aménagement doivent répondre à toutes les attentes, il a des équilibres à trouver entre le tout vélo, le tout voiture ou le tout piéton. C'est une politique de partage de l'espace que défend la municipalité. La voiture deviendra peut être demain un moyen de déplacement propre.

- **Création d'une entité administrative**

> Jean-Paul BRET, Maire de Villeurbanne

Le nom Carré de Soie existe déjà. Il ne s'agit pas d'aller jusqu'à la création d'une nouvelle commune. Des identités communales préexistent et sont à prendre en compte et à respecter dans le cadre du projet. Cela n'empêche en rien d'avoir certains facteurs communs, ni de mener des actions partagées.

> Bernard GENIN, Maire de Vaulx-en-Velin

Le partenariat entre les deux communes est efficace et réel ; il existe d'ailleurs au-delà du projet Carré de Soie : sur la valorisation du canal de Jonage, l'aménagement du secteur appelé Grande Ile (quartiers Saint-Jean - Mas du Taureau). Le travail est mené dans le cadre d'une réflexion collective autour d'un dossier commun. C'est un partenariat obligé et largement consenti.

3 Focus sur le secteur TASE

> Propos introductif de Gérard Claisse

Sur les deux secteurs Tase et Yoplait, des ateliers auront lieux à l'automne, particulièrement autour des questions d'espaces publics : Bataillon Carmagnole Liberté, esplanade Tase, espaces publics de Villeuranne la soie…

Si le travail de concertation a commencé depuis longtemps et peut sembler long aux plus anciens, Il a permis de nombreuses évolutions des projets, notamment sur les premières opérations du secteur TASE et sur l'usine.

> Présentation de Bruno Dumetier, architecte urbaniste en chef

1 - CADRAGE URBAIN

Le secteur Tase forme un grand polygone d'environ 17 ha (délimité par la rue de la Poudrette, l'avenue des Canuts, l'avenue Roger Salengro et l'avenue Bataillon Carmagnole Liberté). Il est au cœur de l'histoire du quartier du fait de la présence des nombreux éléments patrimoniaux liés au complexe industriel TASE. L'analyse de la composition de ce complexe montre des 'est une leçon d'urbanisme, mêlant lieux de travail et d'habitat et un fort rapport au territoire : jardins familiaux, principe de la cité jardin.

Patrimoine bâti et paysager

> Des éléments de patrimoine à respecter :

- Mise en valeur de l'usine Tase (façade et aile est)
- Réflexion sur l'évolution des cités TASE dans leur dimension patrimoniale.

> Donner une place importante au végétal et aux espaces publics

- création de l'esplanade Tase entre avenues des Canuts et Bataillon Carmagnole avec un passage sous l'usine (une section de la promenade jardinée)
- « donner de l'épaisseur » à cet espace public en étant attentif à la qualité des espaces verts des programmes immobiliers privé et des voiries en proximité (cf le concept de parc habité, inspiré de l'ambiance de la Petite Cité Tase)

Accroches et polarités commerciales

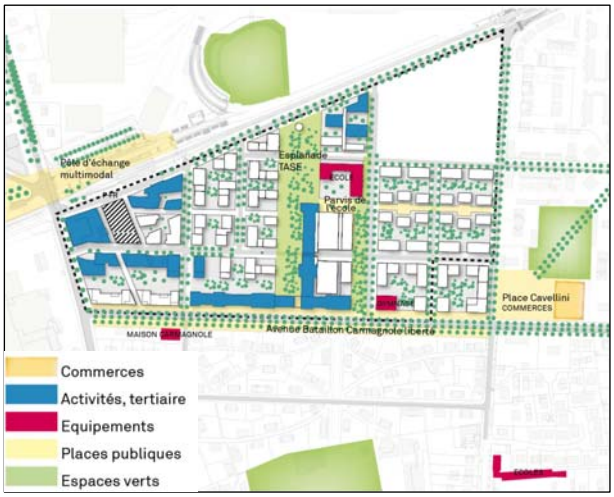

> Développement d'activités tertiaire :

- Réalisés ou en cours : Usine Tase, Woopa, Véolia
- Autres opérations à venir sur l'avenue des Canuts

> Création d'équipements publics :

- un pôle petite enfance
- Une école maternelle et primaire
- un gymnase

> Création de commerces de proximité place Cavellini

2 - STRUCTURER LE QUARTIER

Trame verte et modes doux

> Création de nombreuses voiries et cheminements pour redécouper cet ancien ilot industriel. Réponse à une demande forte de la ville de Vaulx-en-Velin de permettre des circuits courts entre les différents secteurs du futur quartier TASE

> Faciliter la déambulation à pied et à vélo, notamment pour rejoindre le pôle multimodal

> Accessibilité voiture à tous les îlots.

Esplanade Tase
Cet espace réaménagé jouera une fonction de parc urbain de proximité, en contact directe avec le groupe scolaire.

Avenue des Canuts
Un changement de physionomie pour cette avenue qui sera bordée de bâtiments sur sa rive sud.

Traversée des îlots fertiles
Création de voiries de desserte automobile et piétonne pour des accès en cœur d'îlot.

Traversée nord-sud
En prolongement de l'esplanade, passage sous le bâtiment : lien vers la Petite Cité.

Avenue Bataillon Carmagnole Liberté
Réaménagement avec de la voie double sens, qui pourra accueillir un site propre bus, de larges trottoirs particulièrement sur le parvis de l'usine.

Allée du Textile
Voirie nord-sud circulée voitures et grand mail piéton reliant le gymnase et le groupe scolaire.

Rue Nelly
Prolongement de la rue en connexion avec la Grande Cité Tase pour un accès au pôle multimodal.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES CHIFFRES / RAPPEL

Répartition globale des opérations :

- Habitat : 60%, soit environ 1800 logements (~ 4 000 habitants)
- Tertiaire : 40%, soit 80 000 m2 de shon (~ 5 500 salariés)
- Commerces, services et équipements publics de proximité
- Activités artisanales et industrielles

Deux temporalités :

- Une première opération lancée en 2006
- ZAC TASE en cours d'élaboration. Création de la ZAC : début 2013. Premiers chantiers possibles: 2016

Échange avec le public

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

- Dans la partie des îlots fertiles, l'aspect paysager est très beau. Néanmoins, les personnes ont besoin d'accéder en voiture à leur logement pour diverses raisons. Comment arrivent-ils jusqu'à leur domicile ? Et quelle est la quantité de places parkings prévues ?
- Autrefois, la place Cavellini était la « place Bellecour » des Cités Tase. Dans le projet, c'est l'esplanade Tase qui va jouer cette fonction, mais ce n'est pas le même secteur. Il faut faire attention à préserver le caractère convivial de la place Cavellini. Expression d'une opposition à la construction de commerces.
- Concernant le commerce. Un magasin Biocoop était prévu au pied du Woopa, où en est-on ? Le rez-de-chaussée de l'usine Tase est-il destiné à accueillir des commerces ?
- Qu'est-il prévu dans l' îlot marqué de blanc situé / construit au nord-est du secteur ?
- En réaction à la question sur la Place Cavellini. S'il y a des habitants en plus dans le quartier, il y a besoin de commerces et de services de proximité . A ce titre, comment va s'organiser l'installation de l'école ?
- Quelles sont les prévisions du PLU concernant la taille des immeubles ?
- La communauté musulmane manque d'un lieu de culte en proximité de la TASE. Une demande a été déposée en mairie pour prévoir un petit lieu. Il y a beaucoup de place dans ce quartier, serait-ce possible ?
- Concernant les équipements sportifs : ne pourrait-on pas penser un équipement commun au Lycée Alfred de Musset et aux deux communes ?
- Concernant la ligne de tram T3, un engagement avait été pris de créer un arrêt avenue Franklin Roosevelt : qu'en est-il ?
- Quand le chantier Veolia sera terminera, comment se fera l'accès au parking relais du Sytral ?
- Encore beaucoup de personnes ne connaissent pas l'existence du centre commercial Carré de Soie. Où en est-on de la signalétique du centre aux sorties du périphérique?
- Le quartier du Carré de Soie est splendide, c'est un plaisir d'habiter là, mais il manque un petit centre commercial alimentaire : lorsqu'on est âgé et qu'on ne conduit pas, c'est une véritable difficulté sur ce quartier.
- La presse locale a dernièrement fait état de problèmes de pollution des sols de l'usine et de recours déposés par des associations pour freiner les constructions. Qu'en est-il ?

RÉPONSES APPORTÉES

- **Place de la voiture**

> Bruno Dumetier, architecte-urbaniste en chef

Tous les bâtiments auront un lien avec la voirie en périphérie d'îlots et bénéficieront ainsi d'une accessibilité voiture. Les constructions respecteront les règles du PLU du Grand Lyon en matière de stationnement et les place de parking liées aux batiments seront mis en sous-sol. L'idée est de réduire l'emprise des nappes de parking le plus possible sous les immeubles afin de permettre des plantations en pleine terre autour.

- **Arrêt supplémentaire T3**

> Bernard GENIN, Maire de Vaulx-en-Velin

Au sujet de la station supplémentaire sur la ligne T3 : le Sytral s'était engagé à la réaliser dès que le développement du quartier le permettrait. Aujourd'hui, la discussion est relancée et un courrier a été fait par les Villes de Vaulx-en-Velin et de Décines pour demander que cette nouvelle station soit implantée à une centaine de mètres de la limite communale de Vaulx-en-Velin, au plus près du futur pole santé mutualiste de Décines.

- **Commerces**

> Bruno Dumetier, architecte-urbaniste en chef

La réflexion porte sur l'idée de conforter l'existant sur l'avenue Roger Salengro et de compléter l'offre sur le secteur de la place Cavellini. Pour le reste, il n'y a pas encore de position arrêtée : rien n'empêche l'installation de commerces en rez-de-chaussée ailleurs.

> Bernard GENIN, Maire de Vaulx-en-Velin

Le magasin Biocoop ne s'est pas installé au pied du Woopa comme prévu car la zone de chalandise actuelle n'est pas suffisante. Cela révèle bien tout l'enjeu de timing entre l'installation de nouveaux habitants et le développement commercial.

Concernant la place Cavellini : rappel qu'une enquête a été menée auprès de 800 personnes, validant notamment l'intérêt d'implantation de commerces. A partir d'octobre prochain, un chef de projet sera désigné par le Grand Lyon et le projet pourra donc être précisé. Il s'agit de réfléchir ensemble l'espace et l'implantation de commerces (une moyenne surface, un pole santé et éventuellement transfert de certains commerçants de l'avenue Roger Salengro pour combler un manque qui est relayée aujourd'hui, avant même l'arrivée des nouveaux habitants).

- **Pollution des sols**

> Gérard Claisse, vice-président en charge de la participation citoyenne, Grand Lyon

En effet, le sol du site Tase est pollué, mais cela n'a rien d'exceptionnel. C'est généralement le cas sur les sites de friches industrielles : par exemple, à Confluence, le niveau de pollution était 20 fois plus élevé qu'ici. Cela n'empêche pas les projets de réaménagement, mais il faut auparavant faire un diagnostic pour que ce problème soit connu et traité. Sur le site Tase, il y a eu quelques difficultés d'ordre administratif suite à l'inscription à l'inventaire des sites classés (renvoi de la responsabilité sur la collectivité et les promoteurs à défaut de la DREAL). Néanmoins, les sondages ont été faits et un plan de dépollution des sols a été mis en place ainsi qu'un plan de gestion des déchets (évacuation des terres polluées vers des filières de traitement adapté). Ce plan de gestion des sols et des déchets a été présenté aux associations qui avaient déposé un recours ainsi qu'au comité de suivi participatif du Carré de Soie. Aucun risque n'est pris dans ce domaine, qui engage la responsabilité pénale des maîtrises d'ouvrage (responsables de projets, qu'ils soient privés ou publics).

- **Constructions et aménagements**

> Bernard GENIN, Maire de Vaulx-en-Velin

La zone « blanche » non construite située au nord-est du secteur Tase correspond à un terrain qui était prévu pour accueillir un centre de formation d'Interpol. Ce projet est aujourd'hui annulé et ce terrain constitue donc pour le moment une réserve foncière. Rien de prévu.

> Bruno Dumetier, architecte-urbaniste en chef

La hauteur des immeubles ne sera pas homogène. Elle devrait être d'environ R+4 aux alentours de l'usine et le long de l'avenue Bataillon Carmagnole (hauteur équivalent au bâtiment de l'usine) puis varier entre du R+4 et du R+7 au-delà.

> Gérard Claisse, vice-président en charge de la participation citoyenne, Grand Lyon

Sur les images présentées, les sheds de l'usine sont conservés. C'est là un aspect qui fera sûrement débat par la suite car rien n'est acté pour le moment. Les images présentées n'ont pas valeur d'engagement.

- **Impact financier public**

> Gérard Claisse, vice-président en charge de la participation citoyenne, Grand Lyon

Concernant la question des impacts financiers publics du projet. Aujourd'hui, sur environ 90 millions d'euros investit par la puissance publique (quote-part du métro- tramway, voiries, espaces publics) 95% viennent du Grand Lyon et 5% des communes. Pour la suite des opérations, la répartition sera de 80% Grand Lyon et 20% communes (éclairage public, équipements…). C'est donc l'ensemble des contribuables du Grand Lyon qui participent au financement de ce projet.

- **Signalétique**

Au sujet de la signalétique du centre commercial, elle est règlementairement interdite sur une voirie comme le périphérique. Carré de soie peut être indiqué, ce qui est le cas mais pas centre commercial (sauf aux abords direct de l équipement)

4– Focus sur le secteur YOPLAIT (ou « Villeurbanne La Soie »)

> Introduction par Richard LLUNG, adjoint au maire de Villeurbanne en charge du développement urbain

L'enjeu sur ce secteur a été de trouver une traduction du projet global du Carré de soie qui corresponde à la commune. Il y avait beaucoup d'ingrédients à conjuguer : quels équipements publics, quelle densité… ? Une préoccupation a orienté le projet : préserver l'habitat et surtout les habitants de l' « amande » (issu résidentiel entre les rues Decomberousse et la soie) et ainsi les autoriser à bénéficier positivement des impacts du projet Carré de Soie. Par ailleurs, le foyer ADOMA sera en partie reconstruit sur le quartier.
A cette préoccupation tournée vers les habitants actuels, s'ajoute celle de la qualité des futurs logements créés et de leur accessibilité pour tous, y compris dans les logements en accession à la propriété. Aussi, des négociations sont en cours avec les promoteurs pour être attentif aux prix qui seront appliqués et éviter une inflation non contrôlée du coût au m².
Autre préoccupation, l'emploi. Sur ce secteur environ 2/3 de logements et 1/3 d'activités, qu'il s'agit d'organiser.
Depuis 2009, le projet a connu un temps de pause car les premières orientations choisies ont posé quelques difficultés. Depuis, un travail a été mené sur la qualité de la composition urbaine en envisageant l'ensemble du quartier. Le parti pris retenu est celui d'un développement centré autour des espaces publics.

> Présentation de Bruno Dumetier, architecte urbaniste en chef

1 - CADRAGE URBAIN

Polarités paysagères et patrimoine
> 20 ha compris entre l'avenue Léon Blum, la rue de la Poudrette, l'avenue J. Bertin et le nouveau cimetière.

> Particularité géographique liée à la proximité du canal
Un élément fort à préserver et valoriser.
Un grand enjeu de connexion de ce secteur au Canal et au futur parc des berges : un espace de grande qualité paysagère et de loisir/détente.

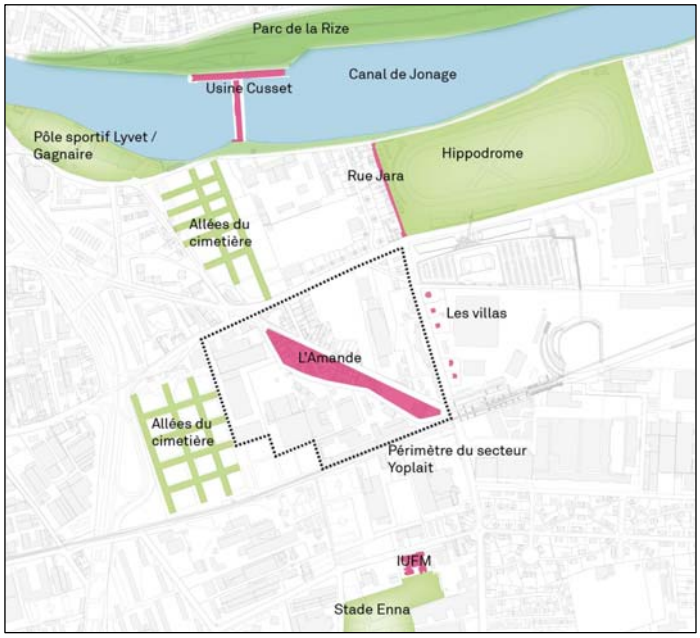

> Des éléments de patrimoine à valoriser :
- Usine de Cusset
- éléments de la cité industrielle Tase (batiment de l'IUFM et maison des directuer de l'usine)
- le tissu particulier de l' « amande » qui mélange résidentiel, artisanal : une trace à partir de laquelle inventer le renouvellement du cœur de quartier.

2 - STRUCTURER LE QUARTIER

Hiérarchie du réseau viaire

> Objectif : penser un maillage de desserte du quartier

- Accessibilité au quartier et voie de transit du fait de l'échangeur Cusset : l'Avenue L. Blum et axe Blum-Bohlen

- Desserte inter-quartier : rue de la Poudrette, Cours E. Zola, rue Legay, rue J. Bertin.

- Complétées par des voies de desserte interne du quartier et résidentielles rue Jacquard prolongée ou nouvelle voiries

Principe de trame végétale et d'espace publics structurants

> Les espaces publics comme éléments forts du secteur et connecteurs entre les axes. (En jaune)

- Esplanade d'entrée du pole commercial
- La place de l'union en prolongement du pole multimodal
- Création de petites places
- Rue de la Soie amenée à changer de statut Connecteur piéton vers les équipements et le pole multimodal

> Un parc en lien avec la rue Jacquard

> Concept de parc habité :

- Forme urbaine privilégiée : îlots ouverts
- Développement d'une trame paysagère qui viendra structurer l'espace : des axes plantés (Poudrette/ Blum/ corridor duTram) et *un* rhizome de plantations dans les rues et espaces privés qui rendra le végétal dominant

Structuration des polarités

> Une diversité de fonctions au sein du quartier :

- Logements / Habitat
- Tertiaire / Bureaux (principalement vers le pôle multimodal et sur l'av. Léon Blum)
- Activité industrielles (qui existent aujourd'hui et qui pour partie resteront en place)
- Commerces (linéaire rue de la Soie prolongé par des rez-de-chaussée actifs intégrant des locaux pour artisans)

> Des équipements publics :

- Ecole et pôle petite enfance
- Gymnase

Composition urbaine – Vue d'ensemble

Secteur de « l'amande »
Il est conservé avec une même densité d'habitat. Certains bâtiments trop anciens seront rénovés.

Avenue Léon Blum
Un boulevard urbain planté
Réaménagement de l'avenue entre la place du Forum et le centre commercial

Rue de la Poudrette
C'est la colonne vertébrale du Carré de Soie.

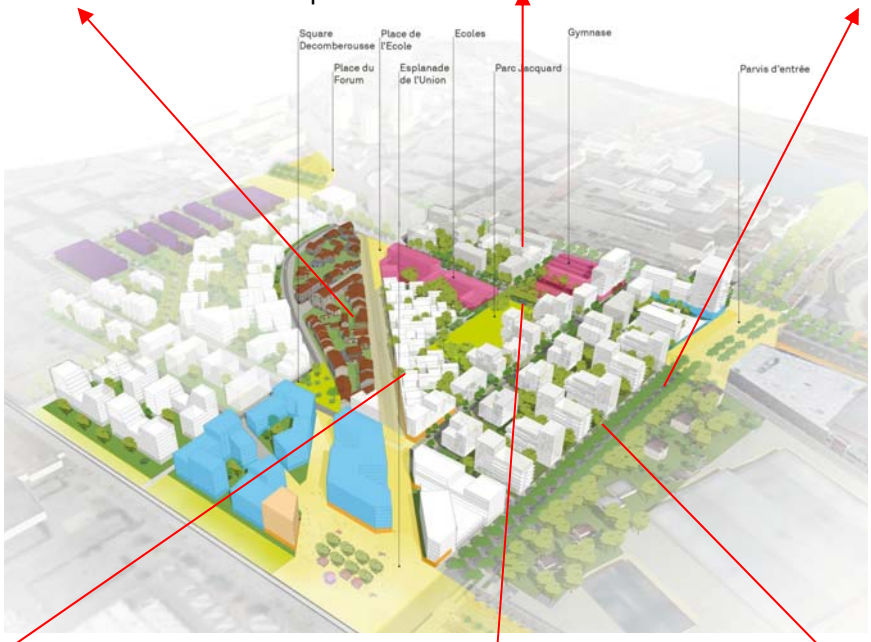

Rue de la Soie
Les constructions respecteront des volumes équivalents à ceux de l'autre rive avec des percements sur des espaces verts privatifs de qualité

Prolongement de la Rue Jacquard
Une rue promenade qui permettra d'accéder aux équipements publics et à l'esplanade du pôle de commerces.

Ilots résidentiels
Principede parc habité avec cours ouvertes.

ELEMENTS D'INFORMATION COMPLEMENTAIRES

Répartition globale des opérations :

- Habitat : 50 à 60 %, soit environ 2 500 logements (~ 5 500 habitants)
- Tertiaire : 35%, soit 110 000 m^2 de shon, (~ 5 500 salariés)
- Commerces, services et équipements publics de proximité
- Activités artisanales et industrielles

Trois secteurs, trois temporalités :

Des études spécifiques pour accompagner et valoriser **l'amande**

Un **secteur ouest** objet d'une future opération

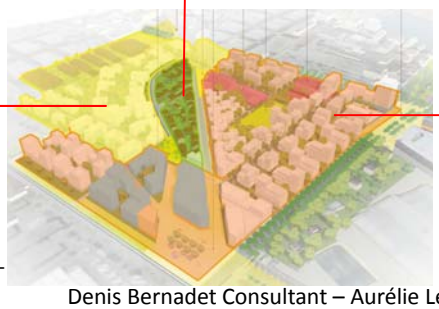

Une première opération dans le cadre d'une **ZAC**
- Création ZAC : début 2013
- Premiers chantiers : 2015

Échanges avec le public

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

- Le quartier va se développer à travers différents pôles. Est-il prévu un pôle hôtelier ?
- Sur les deux secteurs TASE et Villeurbanne- La soie , il est prévu la construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase. Il y a aussi par ailleurs en projet la construction de la future salle Arena pour l'Asvel. Ne pourrait-on pas regrouper le tout ?
- Les garages et les petits immeubles rue de la Soie coté impair deviennent quoi ?
- La presse a parlé de l'éventualité d'installation d'un Luna Parc sur Vaulx-en-Velin. Qu'en est-il ?

RÉPONSES APPORTÉES

- **Hôtel**

> Richard LLUNG, adjoint au maire de Villeurbanne en charge du développement urbain

Des négociations sont en cours pour l'installation possible d'une structure hôtelière sur la place, sans parler d'un pole.

- **Grande salle ARENA**

> Jean-Paul BRET, Maire de Villeurbanne

Concernant les équipements sportifs, l'Asvel a renoncé temporairement à son projet de grande salle Arena. Néanmoins, la situation du terrain devrait permettre de trouver facilement une nouvelle utilisation.
Les groupes scolaires créés sur Vaulx-en-Velin et Villeurbanne accueilleront respectivement environ 15 et 25 classes. Ce sont déjà des équipements de taille importante, il n'est donc pas envisageable de les regrouper. De plus, leur proximité avec les lieux d'habitat est un facteur à prendre en compte. Le gymnase ne sera pas uniquement dédié aux scolaires, il répondra aussi aux besoins des habitants du quartier et des clubs sportifs par l'accueil d'activités les soirs et week-ends.

- **Rue de la Soie**

> Richard LLUNG, adjoint au maire de Villeurbanne en charge du développement urbain

La partie construite du côté sud-ouest de l'amande (numéros pairs de la rue de la soie) sera conservée dans son esprit faubourien. Cela ne signifie pas que ce secteur n'évoluera pas. Des mutations sont à prévoir dans le cadre de vente des immeubles / maisons par leurs propriétaires actuels. Il s'agira d'encadrer les nouvelles constructions pour préserver l'esprit de la rue.
Sur la rive nord-est (numéros pairs de la rue de la soie)en revanche, rien ne sera conservé. Cette décision a été prise et présentée en 2009.

- **Stationnement**

> Bruno Dumetier, architecte-urbaniste en chef

Le stationnement longitudinal sera créé le long des voiries. La logique du projet n'est pas d'interdire l'accès aux voitures.

> Richard LLUNG, adjoint au maire de Villeurbanne en charge du développement urbain

Le stationnement est nécessaire et sera prévu. Cependant il s'agit de construire un autre rapport à la voiture, dans une logique d'innovation qui fait aussi partie du projet Une réflexion est menée sur la possibilité de parkings mutualisés par exemple. Cela demande de trouver le bon opérateur et les solutions de gestion adéquates.

- **Parc d'attraction**

> Bernard GENIN, Maire de Vaulx-en-Velin

Une des hypothèses en cours est celle d'implanter un parc d'attraction du 21e siècle, au niveau des concessionnaires auto. La question posée est celle du type de parc, une étude est en cours par le Grand Lyon à ce sujet et une présentation sera faite en fin d'année. Néanmoins, il ne s'agit pas de transférer le Luna Parc mais bien de réfléchir sur un concept à part entière. Ce projet est conditionné par le transfert possible des concessionnaires, une fois le BUE terminé.

4 – Informations sur la suite de la concertation

> Gérard Claisse, vice-président en charge de la participation citoyenne, Grand Lyon

Après un temps de pause, un nouveau coup d'accélérateur est donné aujourd'hui au projet.
Le calendrier du projet :

- modification du PLU (n°10) qui donnera lieu à enquête publique en janvier-février 2013
- création des ZAC Villeurbanne La Soie / Vaulx-en-Velin TASE : début 2013
- démarrage des chantiers 2015/2016

On rentre donc dans une phase forte d'opérationnalité du projet et de mise en œuvre. Il reste donc encore 6 mois pour débattre sur les orientations liées aux 2 secteurs Tase et Yoplait, notamment dans le cadre d'ateliers à l'automne. La présence de nouveaux habitants ou salariés à ces ateliers permettra d'apporter de nouveaux regards sur le territoire, aux coté de ceux qui le suivent depuis de longues années. Rendez-vous donc après l'été pour de nouveaux temps d'échange et de dialogue.